

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION :	08/11/2024	Nombre de conseillers :	
DATE D’AFFICHAGE :	08/11/2024		En exercice : 13
Date affichage du compte-rendu de la séance :	/ /2024		Présents : 11 Votants : 13

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-neuf heures et vingt minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Mickaël SÉJOURNÉ - Alain GARRIGOU – Christian GUILLOT - Kelly RIOU – Marie-France DUVAL - Florence JOURNET – Samuel LEFORT – Jérôme LEBLOND –
Dorothee SELIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Patrice PRIGENT donne procuration à Mickaël SÉJOURNÉ
Guillaume CHARDON donne procuration à Alain GARRIGOU

Absent

Secrétaire : Martine BOURGEOIS

1. Délibération 2024-37 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, il soumet alors le procès-verbal à l’approbation de l’assemblée qui l’adopte à l’unanimité.

2. Compte-rendu de la Communauté de Communes des Portes de l’Ile-de-France (CCPIF)

Le dernier Conseil Communautaire a eu lieu le 22 octobre dernier, le PAC local de solidarité a été défini entre l’Etat et la CCPIF, il comporte plusieurs postes : un lieu rencontre enfant / parents, une action Mobisports, le bazar culturel qui doit permettre l’accès à la culture, le parcours formation BAFA et le déploiement France Services hors de ses murs. Le rendez-vous avec le Sous-Préfet le 15 novembre doit préciser la mise en œuvre de ce déploiement.

Les tarifs assainissement augmentent, ils passent de 0.855 € à 1.1397€ le m³ soit 25% d’augmentation justifiée par les travaux nécessaires au réseau qui est vieillissant.

Le marché a été attribué pour l’évacuation des eaux usées du hameau de Thiron à la station de St Illiers la Ville.

Création d’une commission GEMAPI au sein de la CCPIF.

Le Maire informe le Conseil qu’un projet d’installation d’une centrifugeuse mobile à la station d’épuration est prévu. Il recevra les boues de 8 stations des environs, l’étude environnementale est faite, le projet semble acté.

Une discussion à ce sujet s’instaure au sein du Conseil, les conseillers n’admettant pas que cette décision puisse être prise sans leur avis. Le Maire et Le Conseil Municipal de Neauphlette, **décident à l’unanimité** de contester cette décision jusqu’à ce que le projet lui soit présenté dans sa globalité et que les réponses à ses interrogations (nuisances sonores, olfactives, routières...) sur les documents reçus le 14 novembre lui soient communiquées.

Outre le projet en lui-même, le Conseil Municipal déplore avec force l’absence d’information et de



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024**

communication en amont quand il s'agit de projet de cette ampleur et de cette importance sur le territoire de la commune. Un courrier sera envoyé dans ce sens à la CCPIF et à ses Maires.

3. Compte-rendu des syndicats intercommunaux

SIVOS :

Le conseil d'école élémentaire s'est bien passé, la nouvelle directrice Madame Angélique Édouard a bien compris le rôle du SIVOS et est prête à travailler en harmonie.

Des parents font remarquer qu'à certains moments et certains créneaux horaires l'encadrement du périscolaire semble léger : une seule personne pour 25 enfants ?

Les parents sont satisfaits de l'étude, les devoirs sont souvent réalisés alors que ce n'est pas une étude dirigée. Il y a toujours un gros problème de circulation devant l'école. La rue sert de dépose minute ou de parking ce qui empêche une circulation normale et la sécurité des piétons.

Il va devenir urgent de procéder à la réfection de l'école maternelle qui est une véritable passoire thermique d'après l'audit énergétique effectué récemment. Une réflexion est à mener : en effet le prêt sur le groupe scolaire est encore à rembourser. L'estimation du coût des travaux n'est pas encore faite. Le directeur de l'école maternelle, Monsieur Ferrand remercie le SIVOS pour les travaux effectués. La rentrée 2025 risque de poser un problème en maternelle : il y a déjà 57 enfants prévus en petite section. Les 4 classes sont remplies, faudra-t-il louer des bungalows ?

La commune de Bréval a acheté un local qu'elle louera au SIVOS pour le périscolaire et la bibliothèque de l'école.

Voir le chauffage trop fort dans les classes (22.8° en élémentaire).

Il ne se passe pas une semaine sans réparations menuiserie ou plomberie (porte, chasse d'eau robinet).

SIVU :

Comité syndical le 13 novembre. Le Maire de Ménerville, employeur principal de la secrétaire du SIVU, informe qu'elle est passée rédactrice ce qui représente une augmentation de 12 € par mois pour le SIVU.

Les travaux de déviation de la conduite à Beaulieu et ceux de la protection incendie ont été actés par délibération. À charge : la conduite 46 201 € SIVU + 25 000€ Véolia. La protection incendie : 43470€ pour le SIVU. Total des travaux 89 671 € totalement autofinancés. On pourrait encore économiser 10 000€ si l'on trouve un endroit pour évacuer les fouilles. Les travaux pourraient commencer fin novembre et dureront 62 jours.

La convention entre Neauphlette et le SIVU pour la location au prix de 600 € par an du bureau de sa secrétaire a été rejetée par le SIVU pour la raison qu'aucun syndicat ne s'acquitte d'un loyer dans la mairie qui l'héberge.

La compétence « eau » pourra rester aux syndicats en 2026.

Antenne Orange : Orange ne peut pas payer la redevance car il n'a pas trouvé le propriétaire du terrain. Après recherches on est quasiment sûr que le terrain appartient au SIVU (anciennement SIVOM).

Au moment du transfert de compétence, le transfert de foncier ne suit pas automatiquement : il faut un acte notarié.

SIARR :

RAS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

SIVSCP :

Pas de réunion

SICOREN :

Pas de réunion

SEY :

Prochain comité syndical le 5 décembre à Thoiry

4. Compte rendu des commissions

Espaces verts :

L'égavage des tilleuls de la cour de la mairie est prévu pour le 15 novembre. Le 26 novembre, réception à Evreux des plantations d'automne, vivaces, arbustes, etc... pour continuer à équiper les massifs de plantes pérennes et limiter l'achat d'annuelles au printemps.

Différents travaux de bricolages sont prévus pour l'hiver, l'égavage effectué par la CCPIF est prévu dans les semaines qui viennent. Hivernage des jardinières et dernières tontes en cours, faucardage des roseaux autour de l'étang.

Notre employé communal gère de façon parfaitement autonome son travail.

Développement et projets :

Pas de projet précis en cours

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux :

RAS

Urbanisme :

La modification simplifiée du PLU a été transmise aux PPA, nous n'avons pas reçu beaucoup de réponses pour le moment ; Guainville nous interpelle sur la loi ZAN mais nous ne sommes pas concernés. Des modifications sont à apporter dans la publication dans la presse. Une enquête publique aura lieu du 27 novembre au 6 janvier 2025. Les documents seront disponibles aux heures d'ouverture en mairie.

Communication :

Les articles pour le bulletin annuel sont à remettre pour le 18 novembre

Réunion de mise en commun le mercredi 27 à 18heures



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Accueil de loisirs vacances :

Une soixantaine d'enfants ont fréquenté le centre avec un maximum de 37 enfants par journée. Les enfants sont sortis au bowling d'Evreux la première semaine, et ont préparé Halloween et une boum la deuxième.

Accueil de loisirs mercredis :

Plus de 40 inscrits : le retour à Neauphlette semble inenvisageable. La chasse aux absences non justifiées continue bien qu'elles soient en diminution. Nous rappelons que toute place réservée mais non occupée empêche un autre enfant de s'inscrire, mais surtout coûte aux communes de domiciliation entre 40 et 55 € par enfant. Les communes sont en train d'étudier la possibilité de mettre des pénalités financières aux familles concernées

Culture loisirs animation :

Retour très positif du Marché du Terroir d'octobre ; la buvette du BSL a très bien fonctionné : ils reviendront.

Le Noël des enfants aura lieu le 14 décembre, le budget : environ 1 800 € pour les puzzles, les valisettes de chocolats, le spectacle (Étincelle Bouillasse) et un goûter.

Emballage des cadeaux le 30 novembre au matin, sur 70 invités, 52 réponses.

Prévision 2025 : en attente du budget pour confirmation et publication : 3 apéros des hameaux auront lieu les 26 avril, 17 mai et 30 août 2025.

La fête du village aura lieu le 21 juin avec la fête de la musique, il faut trouver un groupe musical. Les marchés auront lieu les 24 mai et 11 octobre 2025.

Proposition de la compagnie Étincelle Bouillasse pour un partenariat comme l'an passé, cette année c'est « Théâtre en Yvelines » organisé par le Département : coût du spectacle pour les mairies participantes 200 €. Le Conseil Municipal accepte de participer à ce dispositif à l'**unanimité**.

Action sociale :

Le contenu des paniers aux Aînés est défini, tout en respectant un choix varié, le coût total a légèrement diminué par rapport à l'an dernier.

Les personnes ayant répondu trop tardivement pour les paniers sont néanmoins invitées au repas. Nous avons eu plusieurs demandes pour la téléassistance, et pour les cartes améthyste.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

5. Compte rendu des associations

AGMRB :

Dernier conseil d'administration le 17 octobre, les résidents ont subi un cluster de covid en octobre. Ils ont été confinés une semaine, ils en sont ressortis fatigués et moins dynamiques car sans stimulation pendant ce laps de temps. Depuis le début de l'année : 4 entrées, 3 départs en EHPAD, un décès ; deux logements actuellement libres.

Toujours autant d'animations imaginées par la directrice et son adjointe. Elles sont possibles grâce à des aides financières de la CCPIF, de certaines mairies, du Conseil Départemental, de la MSA et AGRICA. Le budget est en situation négative, en raison de la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz : fournitures 2024 : 38 800€ au 30 juin 2024 et 19 924€ au 30 juin 2023.

CEVIF78 :

Création d'une nouvelle association dont le siège est à Neauphlette. Le Collectif Entraide Violences Intra Familiales dont la première réunion publique se déroulera le 28 novembre à la salle des fêtes.

6. Point Etat-Civil

RAS

➤ Question diverses :

Déchets verts : La date de fermeture a été fixée au 16 décembre 2024 en accord avec Bréval.

Dernières ouvertures : samedi 23 novembre, lundi 25 novembre, vendredi 29 novembre, et vendredi 6 décembre, samedi 7 décembre, lundi 9 décembre, vendredi 13 décembre et lundi 16 décembre 2024.

La cérémonie commémorative du 11 novembre s'est bien passée, il y avait plus de monde que d'habitude avec de nombreux pompiers, des JSP ainsi que des enfants qui ont chanté la Marseillaise.

Monsieur le Maire demande que les comptes-rendus des réunions de commissions soient transmis au secrétariat de mairie afin que Laetitia soit informée et bloque la SDF si nécessaire.

Monsieur le Maire informe de la reprise du lotissement des Graviers dans le domaine communal. Il faudra prendre une délibération pour une enquête publique auprès des riverains, et voir avec un notaire courant 2025.

Le lundi 18 novembre aura lieu à Neauphlette la prise de commandement du Major Jérôme PECQUEUX.

Questions de Kelly Riou sur l'urbanisme : Une maison à étage à la Mare Nogris ? le PLU accepte R +1 + combles. Demande de précisions sur les occultants : ils sont interdits en façade.

Jérôme Leblond précise : à la Mare Nogris ; 4 maisons sont en construction, il reste celle du bout ; il faut prévenir le propriétaire que des drains agricoles traversent son terrain.

Dorothee Sellier informe que sa fille, secouriste à la Protection Civile, a constaté que les défibrillateurs à Neauphlette ne sont pas déclarés sur le site « sauvlife.org ». On peut le faire en ligne ou en contact téléphonique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES



MAIRIE DE NEAUPHLETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Dorothee Sellier transmet une question d'administrés : serait-il possible de rallumer les lumières le soir pendant les fêtes ? La réponse est non, c'est difficile à organiser à cause des horloges astronomiques. Si cette question est due à la peur des cambriolages il faut savoir que les statistiques ne donnent pas d'augmentation des cambriolages quand les lumières sont éteintes.

- Prochain conseil : 12 décembre 2024 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Neauphlette, le 18 novembre 2024

Le Maire,
M. Jean-Luc KOKELKA



Le secrétaire de séance,
Mme Martine BOURGEOIS